

FICHE DE SYNTHÈSE : L'ADJECTIF QUALIFICATIF

1. **ROLE DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF** : L'adjectif qualificatif sert à **indiquer une qualité ou une caractéristique** de ce qui est désigné par le nom qu'il qualifie.

2. LES FONCTIONS DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF :

a) Relié directement au nom, il a la fonction **épithète** et appartient au groupe nominal. Il est placé juste après le nom (adjectif postposé) ou juste avant (adjectif antéposé)

EX : « Une admirable statue ... » - La Vénus d'Ille

b) Détaché entre virgules, l'adjectif exerce la fonction d'adjectif **apposé** (ou **épithète détachée**)

EX : Admirable, cette statue ne laissait personne indifférent.

EX : Cette statue, admirable, ne laissait personne indifférent.

c) Rattaché au nom ou au pronom par l'intermédiaire du verbe être ou d'un verbe équivalent (sembler, paraître ... = verbes attributifs), il a la fonction **attribut**.

EX : Cette statue est admirable = ATTRIBUT DU SUJET « cette statue »

EX : Je la trouve admirable = ATTRIBUT DU C.O.D « la »

3. MORPHOLOGIE DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF

a) Les adjectifs terminés par un -e muet ont la même forme au masculin et au féminin (étrange, triste, diabolique...).

b) Les autres adjectifs marquent le féminin par un -e muet (parfait / parfaite) et subissent souvent une modification (muet / muette ; beau / belle).

4. L'ACCORD DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF :

1. Règle générale,

→ L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le nom sur lequel il apporte des informations.

Quelques rares adjectifs continuent à ne pas avoir de forme féminine dans certains emplois, comme « **grand** » dans l'expression « grand-mère ».

→ Avec quel(s) nom(s) accorder l'adjectif ?

▪ Le mot que caractérise l'adjectif n'est pas toujours placé immédiatement à côté de lui : il faut alors se fier au sens.

EX : Une odeur de fleurs agréable, une odeur de fleurs sauvages, arriva jusqu'à eux.

▪ Si l'adjectif caractérise plusieurs noms coordonnés, il se met au pluriel. Si les noms sont de deux genres, l'adjectif est utilisé au **masculin** pluriel.

EX : Elle avait un regard et une expression ironiques

2. Cas particulier des adjectifs de couleur :

▪ **Les adjectifs de couleur** sont **invariables** lorsqu'ils sont composés de deux mots désignant une seule couleur, comme « **bleu foncé** » ou « **vert clair** ».

EX : Des yeux vert clair ; des ombres gris bleu

▪ Afin de désigner une couleur pour laquelle il n'existe pas d'adjectif, on a souvent utilisé le nom de l'objet, de la plante ou de l'animal ayant cette couleur (marron, noisette, orange, ivoire, etc.). Ces adjectifs sont aujourd'hui invariables (sauf : *rose, mauve, pourpre, fauve, écarlate, incarnat* qui s'accordent normalement)

EX : Des yeux noisette ; des joues ivoire ;

EX : Des joues roses

3. cas particulier de certains adjectifs :

▪ **demi et nu** : placés devant un nom, ils restent invariables (**nu**-pieds ; **demi**-heure), placés après le nom qu'ils qualifient, **nu** s'accorde en genre et en nombre (pieds **nus**) et **demi** s'accorde en genre (trois heures et **demie**)

▪ **les adjectifs composés** (autres que les adjectifs de couleur) : s'ils sont formés de deux adjectifs, ils s'accordent en genre et en nombre (des saveurs **douces-amères**) ; s'ils sont formés d'une abréviation et d'un adjectif, ou d'un adverbe et d'un adjectif, seul l'adjectif s'accorde (les accords **franco-allemands**)